

16.BOG.023.075.1000**BONE-GUARD L: 100 M 230 x 75 MM****DECLARATION DE CONFORMITE**

FPS-MULTIPRODUCTS N.V.

Barrage 107

B-8793 Sint-Eloois-Vijve



déclare que le produit suivant:

- n° d'article : 16.BOG.023.075.1000
- description : **BONE-GUARD L: 100 M 230 x 75 MM**
- dimensions : **100 m x 23 cm**
- couleur : **blanc**

est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/CEE, et si d'application, à celles de la législation nationale dans les conditions d'utilisation.

Cet article est également conforme au règlement (EC) n° 10/2011 et (EC) n° 2023/2006.

Conditions d'utilisation

- type denrée : **aliments gras**
- temps de conservation : (min.) 6 mois
- stockage : à stocker à l'abri de la lumière, dans un endroit frais et bien ventilé

Waregem,
26.06.25

Stefaan Vanassche
directeur délégué

16.BOG.023.075.1000**BONE-GUARD L: 100 M 230 x 75 MM****FICHE TECHNIQUE**

Matière de base	PP + cire	Polypropylène + cire	
		Agréé contact alimentaire	
Couleur	blanc		
Description	Toile cirée pour la protection des os, pre-cut		
		Longueur	100 m
		Largueur	23 cm
		Perforation	7,5 cm
Utilisation		Cette toile protège le sachet sous vide de possible	
		ruptures causées par les aspérités du produit	
		conditionné, surtout par des os brisés ou	
		particulièrement anguleux.	
Emballage	1 carton	4 bobines	
Poids	1 rouleau	4,8 kg	
	1 carton	19,2 kg	

16.BOG.023.075.1000**BONE-GUARD L: 100 M 230 x 75 MM****ATTESTATION****ATTESTATION D'ABSENCE**

Madame, Monsieur,

Sur la base des informations communiquées par nos fournisseurs, nous vous garantissons que les produits cités ci-dessous ne contiennent pas intentionnellement de :

- phtalates (directive 2005/84/CE)
- Bisphénol A (loi française n°2012-1442)
- substance allergène ou d'origine OGM.
- MOSH (hydrocarbures saturés d'huile minérale)
- MOAH (hydrocarbures aromatiques)
- nanomatériaux

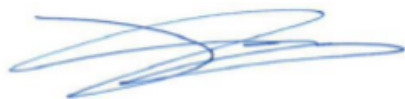
NOM DU PRODUIT**BONE GUARD**

Ces informations sont basées sur nos connaissances et sur les informations fournies par nos fournisseurs. L'absence de telles substances n'a pas été vérifiée par des tests. Cela n'exclut pas la présence de traces négligeable, traces pouvant être des résidus issus de la présence d'impuretés dans les matières premières, leur process ou par contamination accidentelle.

Sur la base de nos connaissances actuelles des matières premières, des réactions chimiques et du procédé de fabrication, la présence de ces substances n'est donc pas attendue (sauf éventuellement en tant qu'impuretés à l'état de traces).

Cette attestation est faite pour servir et valoir ce que de droit.

Date : le 02/04/2024



16.BOG.023.075.1000**BONE-GUARD L: 100 M 230 x 75 MM****Déclaration de Conformité ANIA****DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX
MATERIAUX ET OBJETS AU CONTACT DES DENREES ALIMENTAIRES****1. Identité de l'exploitant qui établit la déclaration****2. Identité de l'exploitant qui fabrique ou importe le matériau et/ou l'objet faisant l'objet
de la déclaration (si différent)**

Nom et adresse de la Société :

Préciser :

☐ Fabricant☒ Importateur**3. Identité du matériau et/ou l'objet faisant l'objet de la déclaration**

Description TOILE BONE PROTECTOR

Référence: TOILE BONE PROTECTOR

Indiquer les composants du (ou des) matériau(x) constituant la structure de l'objet :

*Dans le cas de matériaux multicouches, préciser les composants de l'intérieur (au contact de
l'aliment) vers l'extérieur (préciser si l'une des couches est une barrière fonctionnelle)*

TOILE POLYPROPYLENE

CIRE ET VASELINE ALIMENTAIRE

Déclaration émise le : 23/04/2024

4. Confirmation de la conformité du matériau et/ou objet faisant l'objet de la déclaration

Le matériau et/ou objet qui fait l'objet de cette déclaration est conforme aux exigences pertinentes du règlement cadre (CE) n°1935/2004/CE, du règlement (CE) n° 2023/2006 et des autres textes européens et nationaux applicables, listés ci-après :

Citer le(s) texte(s) concerné(s) :

Règlement CE N°10/2011 et ses amendements

Règlement (UE) 1935/2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Règlement (UE) 2020/1245 de la Commission du 2 septembre 2020 modifiant et rectifiant le règlement (UE) 10/2011 relatif aux matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

16.BOG.023.075.1000**BONE-GUARD L: 100 M 230 x 75 MM****Déclaration de Conformité ANIA**

Règlement (UE) 2023/2006 bonnes pratiques de fabrication sur les matériaux et éléments destinés à entrer en contact avec des aliments.

Règlement (UE) 2018/213 relatif à l'utilisation du bisphénol A dans les vernis et revêtements destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires

Particularités (à remplir à compter de la parution des registres)

☒ Non concerné

☐ Règlement (CE) n°450/2009 concernant la présence de matériaux actifs ou intelligents, préciser la substance utilisée et le numéro mentionné dans le registre communautaire :

.....

☐ Règlement (CE) n°282/2008 concernant la présence de matériaux recyclés dans les matériaux et objets plastiques, préciser le type de matériau et le numéro d'autorisation du procédé de recyclage, mentionné dans le registre CE du procédé :

.....

Cette déclaration de conformité a été établie au vu des éléments suivants (cocher la ou les cases correspondantes)

☒ Déclarations des fournisseurs de matières premières (composant le matériau/objet)

☒ Analyses de migration globale (si concerné) - Si concerné, compléter le tableau :

Simulant	Durée	Température
Ethanol 10% A	10 jours	40°C
Ethanol 95%	10 jours	40°C
Iso-octane	10 jours	40°C

☐ Evaluation substances non listées - article 6 du règlement (UE) n°10/2011

☒ Non concerné

☒ Evaluation des risques (article 19 du règlement (UE) n°10/2011)

☐ A défaut, lister substances et informations pertinentes pour l'évaluation des risques

Nom	Identification CAS - EINECS – N° de Référence MCDA

☐ Evaluation des substances non intentionnellement ajoutées :

☒ Non concerné

☒ Evaluation des risques (article 19 du règlement (UE) n°10/2011)

☐ A défaut, lister substances et informations pertinentes pour l'évaluation des risques

Nom	Identification CAS - EINECS – N° de Réf. MCDA

ANIA / Plateforme Aliment Emballage

FPS
MULTIPRODUCTS

Barrage 107 • B-8793 Sint-Eloois-Vijve (Waregem)
+32 (0)9 210 50 50 • +32 (0)3 666 27 98
info@fps.be • info@multiproducts.be • www.fps-multiproducts.be

Registratie F.A.V.V. : VE-nr 2.239.072.180

2/4

BRCS
Storage and
Distribution
CERTIFICATED

16.BOG.023.075.1000**BONE-GUARD L: 100 M 230 x 75 MM****Déclaration de Conformité ANIA****5. Informations sur les substances avec restrictions**

Préciser ci-après la (ou les) substance(s) sujette(s) à restriction et la (ou les) limite(s) admissible(s)

Noms	Identification Numéro ref. CEE ou CAS	Limites	A*	*W	C*	M*

* le respect de ces limites a été établi par analyse (A), Worst case (W), calcul (C) ou modélisation (M)

En cas de réalisation de tests, préciser les simulant et conditions de test :

.....

.....

Si non rempli, préciser les raisons - renvoyer aux documents de référence :

Se référer au point 4. Analyse de migration globale et point 6. Rapport maximal Surface en contact avec la denrée alimentaire. Les résultats obtenus conformément au Reg. 10/2011 avec les stimulants A et D2 sont en dessous des limites spécifiées pour 10 mg/dm².

Informations sur les additifs à double usage

☒ Non concerné☐ Si concerné, Préciser ci-dessous la (ou les) substance(s) concernée(s) :

Noms	Identification : numéro E ou FL	N°CAS	Optionnel : Teneurs mises en œuvre

6. Informations relatives à l'utilisation finale du matériau ou de l'objet

Matériau ou objet destiné à l'alimentation infantile

☐ Oui☒ Non

Type de denrée alimentaire destinée à être mise en contact :

☐ Tous types de denrées

ou

☒ Denrées sèches et assimilées☐ Denrées acides☒ Denrées humides/produits aqueux☒ Denrées alcooliques

ANIA / Plateforme Aliment Emballage

3/4

16.BOG.023.075.1000**BONE-GUARD L: 100 M 230 x 75 MM****Déclaration de Conformité ANIA**☒ Denrées congelées et surgelées☐ Glaces alimentaires☒ Denrées grasses :*Si le matériau et/ou objet soumis au Règlement (UE) n° 10/2011 est concerné par l'application d'un facteur de réduction, le mentionner :*☐ Facteur de Réduction lié à la Teneur en Matière Grasse (FRTMG)☐ Facteur de réduction lié au simulant D2☐ Autres (à préciser)

Conditions standards (durées et températures d'essais) correspondant aux données d'entrée

Préciser :

- Apte au contact avec tout type de viande : (bœuf, volaille, porc, ...)
- peut être utilisé entre 3 °C et température ambiante pendant 8/10 jours
- éviter les températures extrêmes et l'humidité au stockage
- éviter la lumière directe du soleil lors du stockage
- recommandations d'utilisation dans les deux ans

Rapport maximal Surface en contact avec la denrée alimentaire / Volume utilisé pour établir la conformité du matériau ou de l'objet : 10mg/dm²☐ Non concerné**7. Barrière fonctionnelle (BF) dans le cas des matériaux multicouches** ☒ Non concerné

Ou cocher la case correspondante si les matériaux répondent aux prescriptions prévues en cas d'utilisation d'une BF :

☐ Plastiques multicouches (article 13 § 2, 3 et 4 du règlement (UE) n°10/2011)☐ Multimatériaux multicouches (article 14 § 2 et 3 du règlement (UE) n°10/2011)☐ Le matériau faisant l'objet de cette déclaration doit être utilisé uniquement derrière une BF

Cette déclaration est valide uniquement pour le matériau ou l'objet tel que livré (emballage vide), et tant qu'il n'y a pas de modification réglementaire ou de changement susceptible d'entraîner une modification de l'inertie du matériau ou de l'article.

En toute hypothèse, la conformité s'entend sous réserve du respect des conditions de stockage, de manutention et d'utilisation prenant en compte les caractéristiques particulières du matériau ou objet, conditions telles que prévues par les usages ou les codes professionnels.

En cas de changement des caractéristiques du produit emballé, de sa composition ou de sa destination, ainsi que dans le cas d'une modification des conditions de mise en œuvre du matériau ou de l'objet, la personne destinataire de la présente déclaration doit s'assurer de la compatibilité contenant/contenu dont il assume alors seul la responsabilité.

(Signature et cachet de la société)


ANIA / Plateforme Aliment Emballage

FPS
 MULTIPRODUCTS

 Barrage 107 • B-8793 Sint-Eloois-Vijve (Waregem)
 +32 (0)9 210 50 50 • +32 (0)3 666 27 98
 info@fps.be • info@multiproducts.be • www.fps-multiproducts.be

BRCS
 Storage and
 Distribution
 CERTIFICATED

Registrier F.A.V.V. : VE-nr 2.239.072.180

16.BOG.023.075.1000

BONE-GUARD L: 100 M 230 x 75 MM

ANALYSE

Page 2/2



Consumer Product Testing

Analytical report AR-13-JR-026947-02
Sample Code 799-2018-00150718

This report replaces report number: AR-18-JR-026947-01

JJ0TZ Overall migration in 10% ethanol (#)
Method: EN 1186, , Gravimetry

Migration Type according to EN	Immersion 1186-3	
Temperature	40	°C
Duration of experiment	10	days
Replicate 1	<2	* mg/dm ²
Replicate 2	<2	* mg/dm ²
Replicate 3	<2	* mg/dm ²
Mean	<2	* mg/dm ²
surface volume ratio	2/100	dm ² /ml
Layer thickness	< 0.5 mm	
Variation from Norm	No	

JJ0PD Overall migration in 95% ethanol (#)
Method: EN 1186, , Gravimetry

Migration Type according to EN	Immersion 1186-14	
Temperature	40	°C
Duration of experiment	10	days
Replicate 1	<2	* mg/dm ²
Replicate 2	<2	* mg/dm ²
Replicate 3	<2	* mg/dm ²
Mean	<2	* mg/dm ²
surface volume ratio	2/100	dm ² /ml
Layer thickness	< 0.5 mm	
Variation from Norm	No	

* = below indicated quantification level

(#) = Eurofins Consumer Product Testing (Hamburg) is accredited for this test.

JUDGEMENT

The test scope in this test report was defined by the customer.

According to §31 of the German Food and Feed Code (Lebensmittel- und Futtermittelgesetz, LFGB) and the European Framework-Regulation VO (EC) No. 1935/2004 food contact materials may not release substances in food or its surface in quantities that could

1. endanger human health
2. bring about an unacceptable deterioration of the composition or the organoleptic properties (smell, taste) or the appearance of food (e.g. colour)

The overall migration from plastic articles in contact with food may not exceed 10 mg/dm² packaging material, according to the European Plastics-Regulation VO (EC) No. 10/2011.

- **Simulant A - below limit value**
- **D2-alternative simulants 95% ethanol and iso-octane - below limit value**

In the scope of the analyses performed and under the above test conditions there was no indication for an objection.

Signature

Analytical Service Manager (Lisa Hetzel)



Eurofins Product Testing Spain, SLU
NIF B-66137175

The results of this analysis are exclusively for the client's use.
Duplications - even in pdf - must be authorized by the test laboratory in written form.
Eurofins CPT GmbH - Am Nordturm Gewerkepark 4 - D-21079 Hamburg
Place of execution and place of jurisdiction is Hamburg Registered Office: Hamburg - Inner district court Hamburg HRB 183427 Commercial Register: Amtsgericht Hamburg HRB 183427
General Manager: Henning Himmels (Dipl.-Ing.)
Our General Terms & Conditions of Sales are applicable - All requests will be handled in accordance with our General Terms and Conditions (GT&C).
VAT No.: DE 256 235 918
B2B: 256 235 918, B2C: 199 917 240
BANK: DE 67 2505 0000 0199 9172 46
SWIFT: NOLADE 33XXX
Unit ID: 18-256-235-918
Our General Terms & Conditions, available upon request and online at <http://www.eurofins.de/conditions> apply, where applicable.



Das ist die Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH
akkreditiertes Prüfzentrum
DIN EN ISO/IEC 17025:2005
Die Akkreditierung gilt für die in der Liste aufgeführten Probenarten.